



Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
 Département de la Haute-Garonne

SEANCE DU 18 MARS 2021

Le 18 du mois de Mars 2021 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié, à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS.

Etaient présents : COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, TAUZIN Christian, GOMEZ Valérie, ARDERIU François, ANDRAU Eliane, DIAZ Yvette, COURADETTE Franck, CARDEILHAC-PUGENS Etienne, LALANNE Marjorie, MAFFRE Stéphan, BELLUC Patricia, AVETTA-RAYMOND Philippe, PERREU Anita, PELLEGRINO Joseph, MORIN Pierrick, BELISE Marie-Kathy, DELPECH Gérard, LACOMBE Bernard, POCHEZ Marjorie, COHEN Pascale, BARBIER Pascal, BEHM Jean-François, QUEVAL Florence.

Pouvoirs :

Mr Rachid ABDELAOUI à Mme Eliane ANDRAU
 Mr Daniel DALLA-BARBA à Mr François ARDERIU
 Mme Zaina TERKI à Mr Franck COURADETTE
 Mme Jeanne GONZALVES à Mme Yvette DIAZ
 Mr Pierre CARRILLO à Mme Marjorie LALANNE
 Mme Béatrice BARCOS à Mr Stéphan MAFFRE
 Mr Jérôme BESSEDE à Mme Patricia BELLUC

Mme Lisiane RESCANIERES à Mr Philippe AVETTA-RAYMOND
 Mr Philippe GUYOT à Mr Etienne CARDEILHAC-PUGENS
 Mme Eline BELMONTE à Mr Joseph PELLEGRINO
 Mme Simone TORIBIO à Marjorie POCHEZ
 Mr Yannick MARTIN à Mme Anita PERREU
 Mr Alexandre THIELLE à Mr Bernard LACOMBE
 Mme Floriane MONTANT à Mr Pascal BARBIER

Etaient excusés :

LAHACHE Frédéric, SCHULTZ Isabelle, ABDELAOUI Rachid, DALLA-BARBA Daniel, TERKI Zaina, GONZALVES Jeanne, CARRILLO Pierre, BARCOS Béatrice, BESSEDE Jérôme, RESCANIERES Lisiane, GUYOT Philippe, BELMONTE Eline, TORIBIO Simone, MARTIN Yannick, THIELE Alexandre, CARLESSO Danièle, MONTANT Floriane.

Secrétaire de séance : Mme Sylviane COUTTENIER

Date de convocation : 12 Mars 2021

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 24

Vote	
Nombre de votants	: 38
Pour	: 38
Abstention	: 00
Contre	: 00
Refus de prendre part au vote	: 00

OBJET : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Mr Raymond ALEGRE, Vice-président rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire avait approuvé par délibération du 14 Octobre 2002 :

- 1°) Le principe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter de 2003,
- 2°) La différenciation de zone,
- 3°) L'exonération à 100% de la taxe pour certains établissements,

Le Président propose au Conseil de Communautaire de maintenir pour 2021 les taux 2020 comme mentionnés ci-dessous en fonction des deux zones :

T.E.O.M.			
	<u>2020</u>	<u>2021</u>	
<u>Zone 1</u>	15,59	15,59	Maintien des taux
<u>Zone 2</u>	14,39	14,39	

Zone 1 : Plaisance du Touch, Léguevin, La Salvétat Saint Gilles, Lévignac.

Zone 2 : Lasserre-Pradère, Mérenvielle, Sainte Livrade.

Le Conseil, entendu les explications de Mr ALEGRE, Vice-président et après en avoir délibéré :

- **Adopte les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021 comme mentionnés ci-dessus.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Affichée
le : 01/04/2021.....

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
Philippe GUYOT

